

Université Claude Bernard Lyon 1



LE VINATIER

PSYCHIATRIE UNIVERSITAIRE
LYON MÉTROPOLE



Université Claude-Bernard LYON I (Département de psychiatrie légale)

Hospices civils de Lyon (Service de psychiatrie des urgences)

Centre Hospitalier Le Vinatier (Pôle santé mentale des personnes détenues et
psychiatrie légale)

ANNÉE UNIVERSITAIRE 2026-2027

**Diplôme Universitaire d'expertise judiciaire
pénale psychiatrique et psychologique**

Responsable universitaire :

Pr Emmanuel Poulet – Praticien hospitalier, Professeur des universités

Responsable de la formation :

Dr Frédéric Meunier

Comité pédagogique

Halima Zeroug-Vial – Frederique Plet – Anne-Sophie Nguon – Guillaume Giret

Présentation

L'expertise judiciaire pénale, psychiatrique ou psychologique, occupe aujourd'hui une place singulière dans l'articulation entre médecine, psychologie, droit et justice. Elle ne se confond ni avec le soin, ni avec l'évaluation clinique ordinaire, ni avec l'enquête judiciaire. Elle impose au praticien une position spécifique : répondre à une mission confiée par l'autorité judiciaire, à partir d'une méthode clinique rigoureuse, d'une analyse du dossier, d'un examen expertal conduit dans un cadre contradictoire, et d'une discussion médico-légale intelligible pour les magistrats, les avocats et les juridictions de jugement.

La formation des experts psychiatres et psychologues nécessite donc des bases juridiques, cliniques, méthodologiques et éthiques. Les évolutions de la procédure pénale, la place croissante du contradictoire, l'attention portée aux droits fondamentaux, la transformation des attentes judiciaires et l'extension du champ des expertises imposent une formation spécifique. Celle-ci doit permettre aux praticiens de comprendre le parcours pénal du justiciable, le statut de l'expert, la portée exacte de la mission, les règles de rédaction du rapport, les conditions de la déposition à l'audience, ainsi que les limites propres de l'avis expertal.

Cet enseignement a pour objectif principal de préparer les psychiatres et psychologues qui souhaitent demander leur inscription sur une liste d'experts judiciaires. Il vise à leur transmettre les repères indispensables pour conduire une expertise pénale : étude critique des pièces, conduite de l'entretien expertal, analyse sémiologique, discussion diagnostique, appréciation du discernement au moment des faits, évaluation de l'accessibilité à une sanction pénale, prise en compte des soins pénalement ordonnés, rédaction des conclusions et communication avec les acteurs judiciaires.

La formation accorde une place centrale à la responsabilité pénale, mais elle ne s'y réduit pas. Elle aborde aussi les expertises concernant les mineurs, les victimes, les auteurs de violences sexuelles, les personnes présentant des troubles addictifs, les situations post-sentencielles, ainsi que les interactions avec la médecine légale et les autres formes d'expertise, notamment civile, administrative ou en responsabilité médicale. Elle intègre les apports contemporains de la psychiatrie légale, de la psychologie légale, de la criminologie clinique et de la psychocriminologie.

Une attention particulière est portée à l'évaluation du risque de violence et de récidive. Cette question, désormais fréquente dans les missions judiciaires, doit être abordée avec prudence. Les outils actuariels ou de jugement professionnel structuré, ne remplacent pas l'analyse clinique et contextuelle. Ils permettent d'organiser le raisonnement, d'identifier les facteurs de risque et de protection, de formuler des scénarios évolutifs et de proposer des mesures de gestion du risque. Ils doivent être utilisés dans le respect de leurs limites scientifiques, sans confusion entre estimation probabiliste, dangerosité supposée et prédiction individuelle certaine.

Le diplôme universitaire est conçu comme une formation pratique. Les enseignements associent apports théoriques, séminaires, cas cliniques, analyse de rapports, mises en situation et échanges avec des magistrats, avocats, psychiatres, psychologues, médecins légistes et professionnels intervenant dans le champ pénal. L'objectif n'est pas seulement de transmettre des connaissances, mais de former à une méthode : savoir distinguer les faits établis des déclarations, les hypothèses des conclusions, le diagnostic du raisonnement médico-légal, et l'avis expertal de la décision judiciaire.

La formation est ouverte **aux psychiatres et psychologues en exercice, ainsi qu'aux internes en psychiatrie se formant à la psychiatrie légale**. Elle repose sur un compagnonnage obligatoire auprès d'un expert agréé, psychiatre ou psychologue. Ce stage constitue un élément essentiel de la formation.

Il permet au candidat d'observer la pratique réelle de l'expertise, depuis la réception de la mission jusqu'à la rédaction du rapport, et d'appréhender les exigences concrètes du cadre judiciaire. Chaque participant devra assister à plusieurs examens experts et effectuer une période d'observation en audience, idéalement devant une cour d'assises, une cour criminelle ou une juridiction pénale.

Les enseignements sont dispensés, sauf mention contraire, dans les locaux du Centre Hospitalier Le Vinatier. (les salles vous seront précisées) Le programme est donné à titre indicatif et peut être adapté en fonction de la disponibilité des intervenants et de l'évolution des textes, des pratiques judiciaires et des données scientifiques. L'enseignement est présentiel, à l'exception de la réunion d'information lorsque celle-ci est organisée en format mixte.

Réunion d'information

Pour les inscrits et préinscrits – en distanciel et présentiel

Jeudi 5 novembre 2026, 16 h
un lien de visioconférence sera disponible

Cette réunion permet :

- De préparer le stage indispensable dès la première session
- De présenter la formation

CONTACTS :

<u>Responsable de la formation :</u> Dr Frédéric Meunier frederic.meunier@ch-le-vinatier.fr téléphone 06 17 15 96 27	<u>Responsable universitaire :</u> Pr Emmanuel Poulet emmanuel.poulet@chu-lyon.fr téléphone 04 72 11 00 09	<u>Secrétariat :</u> Mme Claudine Martinenghi claudine.martinenghi@univ-lyon1.fr
---	--	--

Première session : Introduction, statut de l'expert et de l'expertise, procédure pénale pour les praticiens

Dates 16-18 décembre 2026

Salles à préciser

**LE VINATIER Campus hospitalier
95 BOULEVARD PINEL – 69500 BRON.**

	Mercredi 16 décembre	Jeudi 17 décembre	Vendredi 18 décembre
9 h - 10 h 45	Introduction, Repères conceptuels, statut de l'expert Frédéric Meunier Magistrat	De l'entretien expertal à la discussion : questions, rapport et pièces. Sophie Ferrucci Frédéric Meunier	Modélisation des comportements violent - Valérie Moulin
10 h 45 - 12 h 15			
11h - 15 h 30	Le parcours du justiciable Marion Loubet (+ aspect pratiques)		Responsabilité pénale / discernement et soins pénalement ordonnés Frédéric Meunier
15 h 45 - 17 h 15			Usages de substance et expertise Guillaume Giret

Seconde session : Les types d'expertise et les spécificités

Dates 3-5 février 2027

Salles à préciser

LE VINATIER Campus hospitalier

95 BOULEVARD PINEL – 69500 BRON.

	Mercredi 3 février	Jeudi 4 février	Vendredi 5 février
9 h - 10 h 30	Les autres expertises en bref (civil, administratif, responsabilité médicale) Quelles interactions avec la médecine légale, avis sapiteurs ? Avec Laurent Fanton,	Expertise pénale des enfants Louis Forgeard Juge des enfants	Expertises pénales des victimes Isabelle Nahmani
10 h 45 - 12 h 15			
14 h - 15 h 30	Expertise des AVS Anne Hélène Moncany	Personnalités antisociales, traits psychopathiques et aspects criminologiques F. Meunier	Les différentes situations d'expertises : sur réquisition et ordonnance (parquet - juge d'instruction ...) Louis Simon Clémence Bied
15 h 45 - 17 h 15		Cas pratiques	Cas pratiques

Troisième session :

Pratique expertale, attentes judiciaires et déposition à l'audience

Dates 24-26 mars 2027

Salles à préciser

LE VINATIER Campus hospitalier

95 BOULEVARD PINEL – 69500 BRON.

	Mercredi 24 mars	Jeudi 25 mars	Vendredi 26 mars
9 h - 10 h 30	Table ronde Olivier Rabot Nicolas Chareyre JF. Barre	Déposer aux assises ou en cour criminelle Nidal Abou Nahban Halima Zeroug Vial Hélène Dubost Laurent Layet Frédéric Meunier	Psychiatres : Postsentenciel Frédérique Plet et JAP (?) Psychologues : Spécificités : tests, missions Sophie Ferrucci
10 h 45 - 12 h 15			
14 h - 15 h 30	L'exercice de l'expert ... François Danet		Ethique, déontologie les problématiques diagnostiques et initiation à l'évaluation du risque Frédéric Meunier
15 h 45 - 17 h 15	Cas pratiques		

Quatrième session :

Évaluation du risque et formulation dans l'expertise

Date 9 au 11 juin 2027 – sous réserve de disponibilité des intervenants, cette session peut être déplacée

Salles à préciser

LE VINATIER Campus hospitalier

95 BOULEVARD PINEL – 69500 BRON.

	Mercredi 9 juin	Jeudi 10 juin	Vendredi 11 juin
9 h - 10 h 30	V Moulin – facteurs protection et SAPROF	T Pham - Facteurs de risque et HCR20	Partie pratique travail en groupe (Louis Simon – Delphine Mas – Frederique Plet –Pauline Guillemet - Frederic Meunier– Anne Sophie Nguon)
10 h 45 - 12 h 15			
14 h - 15 h 30			Accompagnement à la mission : évaluer le risque, communiquer avec les acteurs Frédéric Meunier
15 h 45 - 17 h 15			

VALIDATION

La validation de la formation nécessite la réalisation d'un stage auprès d'un expert agréé, psychiatre ou psychologue, ou auprès de plusieurs experts agréés.

Il est fortement recommandé d'identifier, dès la préinscription, un maître de stage dont le choix devra être validé par le comité pédagogique. Les intervenants pourront, si nécessaire, accompagner les candidats dans cette recherche.

Pendant le stage, chaque participant devra assister à au moins quatre examens experts. Dans le cadre académique, une participation en observation est suffisante. Toutefois, le maître de stage pourra confier au stagiaire des responsabilités plus étendues, sous réserve que cela soit compatible avec le cadre procédural applicable. Les modalités pratiques seront précisées lors de la réunion d'information.

Une période d'observation en audience est également requise idéalement aux assises, en cour criminelle ou lors de comparutions à délai rapproché.

Les travaux réalisés dans le cadre du DU devront respecter strictement les exigences de confidentialité, d'anonymisation et de non-diffusion des pièces judiciaires.

La validation du DU repose sur :

- 1) Une note de participation, sur 20 points, liée à l'assiduité aux enseignements et au contrôle continu
- 2) Une note sur 20, quatre travaux écrits anonymisés, issus de situations observées pendant le stage ou discutées avec le maître de stage, rédigées sous forme de rapport d'expertise et discutés devant le jury.

Le diplôme sera accordé par le jury final, si vous avez au moins 20 points sur 40.

Modalités de remise et de présentation des rapports

Les rapports devront être transmis par voie électronique au plus tard le mardi 14 septembre 2027.

La soutenance orale aura lieu les 7 et 8 octobre 2027. Une convocation précisera votre horaire de passage.

Les intervenants

Nidal Abou Nahban, psychiatre, experte près la cour de Cassation
Jean-François Barre, avocat pénaliste
Clémence Bied, psychiatre, experte près la Cour d'appel de Lyon
Nicolas Chareyre, Magistrat, Doyen des juges d'instruction
François Danet, psychiatre, expert près la Cour d'appel de Lyon
Hélène Dubost, psychologue, experte près la Cour d'appel de Lyon
Laurent Fanton, professeur de médecine légale, expert près la Cour d'appel de Lyon
Sophie Ferrucci, psychologue, experte près la Cour d'appel de Lyon
Louis Forgeard, pédopsychiatre, expert près la cour de Cassation
Guillaume Giret, psychiatre, expert
Pauline Guillemet, psychiatre, experte
Laurent Layet, psychiatre, expert près la cour de Cassation
Marion Loubet, magistrate, vice-procureure
Frédéric Meunier, psychiatre, expert près la Cour d'appel de Lyon
Anne-Hélène Moncany, psychiatre, FCRIAVS
Valérie Moulin, professeure de psychologie, université de Grenoble
Isabelle Nahmani, psychiatre, experte près la Cour d'appel de Lyon
Anne-Sophie Nguon, professeure de psychiatrie, université de Grenoble
Thierry Pham, professeur de psychologie légale, université de Mons
Emmanuel Poulet, professeur de psychiatrie, université de Lyon
Frédérique Plet, psychiatre, médecin coordonnateur
Olivier Rabot, magistrat, procureur de la République
Louis Simon psychiatre, expert
Halima Zeroug Vial, psychiatre, experte près la Cour d'appel de Lyon